



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 9477

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la prise en charge des personnes handicapées. Les personnes handicapées ont toujours beaucoup souffert dans notre pays d'un sentiment d'exclusion. Manque de places dans des organismes spécialisés, manque de prise en considération de la part du patronat quant à l'aménagement de postes de travail et, plus généralement, un manque évident de considération de leur situation et des injustices qui leur sont faites dans notre société. Leurs revendications à un traitement juste et égal aux autres personnes est donc plus que légitime. Pourtant les problèmes continuent à se poser malgré le vote de dispositions législatives dites « amendement Creton », de grosses difficultés quant au placement notamment en centres spécialisés, du type CAT par exemple. Cela occasionne des délais d'attente de plusieurs années qui sont insupportables pour les familles. Il lui demande de préciser les intentions gouvernementales en matière budgétaire et d'octroi de crédits pour permettre à ces organismes de créer les conditions nécessaires à une solidarité efficace avec les personnes handicapées et leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9477

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 513